

VILLE DE ROCHEFORT



Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL COMMUNAL.

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT

Séance du 1^{er} mars 2007.

Présents : *Melle et MM. BELLOT François, Bourgmestre-Président ; HENROTIN Jean, MULLENS Guy, de BARQUIN Jules, LEJEUNE Janique, VUYLSTEKE Pierre, Echevins ; BARTHELEMY Isabelle épouse RENAULT, DUBOIS Jean-marie, BILLIET Léonard, MARION Rose-Marie épouse HERMAN, DEFAUX Julien, VERDUYSTERT Véronique épouse STREIGNARD, PONCIN Camille, ZABUS Luc, MANIQUET Albert, LAVIS Thierry, ENGLEBERT Cathy épouse PERET, LIBOTTE Laurent, THERASSE Rudy, HERMAN Yvon, DERMAGNE Pierre-Yves et BONHIVERS Michel, Conseillers ; HENIN Jean-Marie, Président du C.P.A.S. (voix consultative) ; DEGEYE Jacques, Secrétaire communal.*

Délibération n° 028/2007.

OBJET : BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2007 ET RAPPORT PRESCRIT PAR L'ARTICLE L1122-23 DU CODE DE LA DEMOCRATIE ET DE LA DECENTRALISATION.

Le Conseil Communal ;

Vu la circulaire de Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures du Gouvernement Wallon, en date du 13.07.2006, relative au budget pour l'année 2007 (Moniteur belge du 28.07.2006) ;

Vu le règlement général de la comptabilité communale (arrêté royal du 02.08.1990, modifié par l'arrêté royal du 24.05.1994) ;

Vu les articles L1122-20, 23 et 26, §2 ainsi que le livre III de la 1^{ère} partie (« Finances communales ») du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis de la commission instituée par l'article 12 du Règlement général de la comptabilité communale ;

Vu le projet de budget communal pour l'exercice 2007, services ordinaire et extraordinaire, et ses annexes ;

Vu le rapport :

- sur la politique générale et financière de la Commune ;
- de synthèse sur le budget de l'exercice 2007 ;
- sur la situation de l'administration et des affaires de la Commune pour l'année 2007 ;

ECOUTE les commentaires du Collège communal sur le contenu de ce rapport, selon le prescrit légal, et en particulier ceux de Monsieur François BELLOT, Bourgmestre et de Madame Janique LEJEUNE, Echevine (Finances) ;

Après en avoir délibéré ;

PAR 16 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION, VOTE sur l'ensemble du budget communal pour l'exercice 2007, au sens de l'article L1122-26, § 2, 3^{ème} alinéa, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Récapitulatif du budget 2007 :

	<u>SERVICE ORDINAIRE</u>	<u>SERVICE EXTRAORDINAIRE</u>
Recettes :	19.518.323,61 EUR	8.123.518,49 EUR
Dépenses :	18.140.624,62 EUR	8.123.518,49 EUR
Boni :	1.377.698,99 EUR	0 EUR
Résultat du budget ordinaire à l'exercice propre : déficit de 342.462,30 EUR.		

VILLE DE ROCHEFORT



Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL COMMUNAL.

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT

Séance du 1^{er} mars 2007.

Délibération n° 028/2007 (suite 2).

Monsieur Michel BONHIVERS justifie son abstention :

« Je m'abstiens car il est impossible, dans un laps de temps aussi court, de pouvoir exprimer valablement mon droit de critique et d'amendement.

En prenant le « Rapport de synthèse sur le budget de l'exercice 2007 », il est constaté que :

Le montant des dépenses de personnel est devenu plus élevé que celui du même cluster socio-économique (p. 23).

Le poids de la dette totale augmente à nouveau.

L'endettement reste nettement supérieur à la moyenne des communes du même cluster socio-économique (p. 24).

Les dépenses de fonctionnement explosent par rapport au budget de l'exercice précédent (p. 28).

En matière d'économie d'énergie (chauffage, électricité, ...) donc d'économies tout court, les décisions me semblent trop faibles et/ou incomplètes. »

Par le Conseil,

Le Secrétaire communal,
(s) J. DEGEYE.

Le Président,
(s) F. BELLOT.

Pour expédition conforme,
Rochefort, le 2 mars 2007.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

J. DEGEYE.



F. BELLOT.